

Déclaration des conformités pour les analyses alimentaires en chimie

Les métaux Alimentation Humaine	La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (CE) N° 333/2007, (UE) N° 2023/915.
Les métaux Alimentation Animale	La déclaration de conformité est réalisée selon la directive 2002/32/CE et ses amendements.
Dioxines Alimentation Humaine	La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (UE) N° 2023/915, (UE) N°2017/644 et leurs amendements.
Dioxines Alimentation Animale	La déclaration de conformité est réalisée selon la Directive 2002/32/CE, le règlement (CE) N° 152/2009 et leurs amendements.
PCB NDL	La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (UE) N° 2023/915, (UE) N°2017/644 et leurs amendements.
Pesticides	La déclaration de conformité est réalisée selon la version consolidée du règlement (CE) N° 396/2005 et le guide SANTE en vigueur en tenant compte de l'incertitude réglementaire de 50%. Le laboratoire peut fournir ses propres incertitudes sur simple demande.
HAP	La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (CE) N° 333/2007, (UE) N° 2023/915.
AINS Antibiotiques Aminosides Benzimidazoles Nitroimidazoles Tranquillisants	La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (CE) N° 37/2010.

Anticoccidiens	<p><u>Muscles de boucherie et œufs</u> : La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (CE) N° 124-2009.</p> <p><u>Muscles de volaille</u> : La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements (CE) N° 124-2009, (CE) N° 875/2010 et (C5) N°10/2012.</p>
Chloramphénicol	La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (UE) N° 2019/1871.
Colorants	La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (UE) N° 2019/1871.
Histamines	La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (CE) N° 1019/2013.
Nitrofuranes	La déclaration de conformité est réalisée selon le règlement (UE) N° 2019/1871.
Acide Domoïque Toxine ASP	La déclaration de conformité est réalisée selon les Règlements (CE) N° 2019/627 et (CE) N° 853/2004.
Biotoxines Marines Lipophiles	La déclaration de conformité est réalisée selon les Règlements (CE) N° 2019/627 et (CE) N° 853/2004.
Phycotoxines Paralysantes	La déclaration de conformité est réalisée selon les Règlements (CE) N° 2019/627 et (CE) N° 853/2004.